



U.C.S.A.-cgt

## **L'honneur retrouvé de Charles Enderlin, journaliste à France 2**

La 11<sup>ème</sup> chambre de la Cour d'Appel du Tribunal de Paris a confirmé ce mardi 26 juin 2013 le jugement en première instance qui a condamné en 2006 Philippe Karsenty, responsable d'un site dit de " notation des médias", pour diffamation à l'encontre de notre confrère de France 2 Charles Enderlin.

Cette décision de justice met un terme, après l'arrêt de la Cour de Cassation du 28 février 2012, à l'acharnement dont Charles Enderlin, correspondant de France 2 au Moyen-Orient, est victime depuis plus de 12 ans à la suite de son reportage sur la mort du petit Mohammed Al Dura tué par balles, par des tirs de l'armée israélienne, dans les bras de son père à Gaza le 30 septembre 2000.

La CGT de France télévisions se félicite de ce jugement qui vient sanctionner une atteinte grave à l'honneur d'un journaliste reconnu et respecté pour son intégrité et ses qualités professionnelles depuis des décennies.

Paris, le 26 juin 2013